

Perquisitions au cabinet de Madrane

Le parquet fédéral enquête sur l'adoption illégale d'enfants Congolais par des familles belges

Quatre nouvelles perquisitions ont été menées ce jeudi dans le cadre d'une enquête pour trafic d'enfants congolais adoptés par des familles belges. L'une d'entre elles visait le cabinet du ministre Rachid Madrane. Aucun collaborateur n'a toutefois été interpellé.

Ce sont plusieurs dossiers qui ont été saisis ce jeudi matin au sein du cabinet de Rachid Madrane (PS), ministre en charge de l'Aide à la jeunesse, situé place Surllet de Chokier à Bruxelles lors d'une perquisition.

Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une enquête pour trafic de mineurs Congolais adoptés par des familles belges. Avec au cœur de l'affaire une juriste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Julienne Mpemba Lubadi.

La Belgo-Congolaise, originaire de Namur, est nul autre que la directrice Tumaini, un orphelinat basé

en République démocratique du Congo. Il est apparu qu'en novembre 2015, Madame Mpemba s'est opposée à la remise de onze enfants auprès de leurs familles belges adoptives. Les autorités la suspectent de les avoir enlevés et détenus en exigeant en contrepartie « une importante somme d'argent » rapporte le parquet fédéral qui avait ouvert un dossier au moment des faits après qu'une plainte ait été déposée par le SPF Affaires étrangères.

Elle a été inculpée de prise d'otages de mineurs, de trafic d'êtres humains avec la circonstance aggravante que les faits ont été commis envers des mineurs d'âge, et de faux et usage de faux en écriture.

FAUX DOCUMENTS

Pour rappel, l'orphelinat Tumaini menaçait de fermer ses portes à cause d'un manque de moyens financiers causé, selon sa directrice, par le fait que les enfants ne

pouvaient plus être adoptés après le moratoire instauré par les autorités congolaises pour protéger les enfants de la traite des êtres humains.

Et si les enfants ont pu regagner leurs foyers respectifs en Belgique, l'enquête a également montré des irrégularités quant à leur adoption telles que des faux documents.

Trois des onze enfants sont concernés et « ne répondraient pas aux conditions légales pour faire l'objet d'une adoption internationale et seraient aujourd'hui recherchés par les autorités congolaises » explique le parquet fédéral.

Au sein du cabinet de Rachid Madrane, qui a la tutelle sur l'Autorité centrale communautaire (ACC), compétente en matière d'adoption pour la Fédération Wallonie-Bruxelles on explique que « cette perquisition est une procédure normale. »

« L'objet de la perquisition est de documenter l'enquête en cours, elle ne vise aucun collaborateur du cabinet. Le cabinet n'intervient aucunement dans les décisions d'adoption. Les adoptions internationales font l'objet d'une décision judiciaire. Ces décisions se basent sur des contrôles dans le pays d'origine et en Belgique, qui impliquent tant l'ACC de la Fédération Wallonie-Bruxelles que les Affaires étrangères et la Justice. »

Deux autres perquisitions ont eu lieu à Bruxelles et une à Liège. Le 15 novembre dernier, le maintien en détention préventive de Julienne Mpemba a été prolongé d'un mois. ●

Y.N.

Réaction de Rachid Madrane

« S'il y a eu des erreurs, je prendrai des mesures »

« S'il s'avère que des erreurs ont été commises par l'administration, je prendrai les mesures nécessaires », a indiqué jeudi soir le ministre Rachid Madrane (PS). Son cabinet, qui a la tutelle sur l'adoption en Fédération Wallonie-Bruxelles, a fait l'objet d'une perquisition jeu-

di matin dans le cadre d'une enquête du parquet fédéral sur un trafic de mineurs provenant de République démocratique du Congo (RDC).

« A mon arrivée à mon poste en juillet 2014, un moratoire avait été décidé par les autorités congolaises quelques mois auparavant sur les adoptions internationales après que des man-

quements dans les adoptions par certains pays avaient été constatés », a expliqué M. Madrane.

Douze enfants qui devaient être adoptés par des familles belges étaient alors bloqués en

RDC. « Toutes les procédures pour l'adoption étaient terminées, il ne manquait plus que leur sortie du pays. »

« Les autorités belges ont alors décidé de tout mettre en œuvre pour faire venir ces enfants et je me suis rendu sur place en mars 2015 », a poursuivi M. Madrane.

En novembre 2015, les enfants sont finalement arrivés en Belgique.

Il est apparu par la suite, comme l'a indiqué le parquet fédéral jeudi dans un commu-

niqué, que trois des enfants ne répondraient pas aux conditions légales de l'adoption internationale et seraient recherchés par les autorités congolaises.

« Une fois les enfants arrivés en Belgique, j'ai décidé de geler les procédures d'adoption en lien avec le Congo », a commenté Rachid Madrane. « J'ai demandé à ce qu'une enquête approfondie soit menée. S'il s'avère que l'administration a commis des erreurs, je prendrai les mesures nécessaires. » ●